

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2022 B 09063
Numéro SIREN : 817 675 986
Nom ou dénomination : 3AM & PLUS

Ce dépôt a été enregistré le 08/09/2022 sous le numéro de dépôt 26110

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY**

N° de RG : 2022013920
N° de Minute : 2022015869

ORDONNANCE

Nous, Jean-Luc GAILHAC, Délégué du Président du Tribunal de Commerce de Bobigny

VU la requête N°2022013920 en date du 17 Août 2022, les motifs y exposés et les pièces à l'appui ;

VU le code de commerce,

AUTORISONS la SOCIETE : SAS 3AM & PLUS - 34-36t Boulevard Ornano - 93200 Saint-Denis - RCS : 817675986

à proroger le délai pour tenir son assemblée générale ordinaire annuelle approuvant les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2021,

au plus tard le 31 Décembre 2022,

DISONS que la présente ordonnance sur requête sera déposée en annexe du Registre du commerce et des Sociétés.

DISONS qu'en cas de difficultés, il nous en sera référé.

LIQUIDONS les dépens à recouvrer par le Greffe à la somme de 34,72 Euros TTC (dont 4,80 Euros de TVA).



Fait à Bobigny, 9 - SEP. 2022
Le ~~date de la signature électronique du~~
~~juge~~

LE PRESIDENT
M. Jean-Luc GAILHAC

Article 496 du Code de Procédure Civile

(Décret n° 76-1236 du 28 décembre 1976 Art. 7 Journal Officiel du 30 décembre 1976)
S'il n'est pas fait droit à la requête, appel peut être interjeté à moins que l'ordonnance n'émane du Premier Président de la Cour d'Appel. Le délai d'appel est de quinze jours. L'Appel est formé, instruit et jugé comme en matière gracieuse. S'il est fait droit à la requête, tout intéressé peut en référer au juge qui a rendu l'ordonnance.